

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
1er juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Tombé

**AMENDEMENT**

**N ° 1698**

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure

-----

**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 6, insérer les deux alinéas suivants :

« c) À l'avant-dernier alinéa de l'article 311-21, après la référence : « article 311-23 », sont insérés les mots : « , de l'article 342-12 » ;

« d) À l'avant-dernier alinéa de l'article 311-23, après la deuxième occurrence du mot : « article », sont insérés les mots : « , de l'article 342-12 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement procède à divers rétablissements et coordinations.